

## **PROCOLE SANITAIRE RENTREE 2021 présenté au Conseil d'Administration du 21 09 2021**

Le collège Marcel Pagnol introduit des modifications dans son protocole sanitaire, imposées par les directives gouvernementales du 28.07.2021 applicables à la rentrée 2021.

« Pour l'année scolaire 2021-2022, la stratégie est de privilégier l'enseignement en présentiel sur l'ensemble du temps scolaire, tout en limitant la circulation du virus au sein des établissements scolaires. »

Notre objectif premier demeure la protection de tous les Élèves et de tous les Personnels.

Afin de mettre en œuvre des mesures proportionnées, le ministère de l'Éducation nationale a établi pour l'année scolaire, en lien avec les autorités sanitaires, une graduation comportant quatre niveaux en fonction de la situation épidémique :

niveau 1 / niveau vert  
niveau 2 / niveau jaune  
niveau 3 / niveau orange  
niveau 4 / niveau rouge

Synthèse des mesures sanitaires par niveau Cf. l'annexe 1.

En fonction de la situation épidémique, le passage d'un niveau à autre pourra être déclenché au niveau national ou territorial (département, académie, région) afin de garantir une réactivité ainsi qu'une proportionnalité des mesures.

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel et s'engagent à ne pas mettre leurs enfants au collège en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la COVID-19 chez l'élève ou dans sa famille. De même, pour les élèves ayant été testés positivement à la COVID-19, ou dont un membre du foyer a été testé positivement et les élèves identifiés comme contact à risque qui ne doivent pas se rendre dans l'établissement scolaire. Ils en informent le responsable d'établissement.

Les **personnels** s'appliquent les mêmes règles.

Le protocole sanitaire mis en œuvre à partir du 2 septembre 2021  
sera de niveau 2.

## PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter



Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades



Portez un masque chirurgical ou en tissu de catégorie 1



Aérer les pièces le plus souvent possible, au minimum quelques minutes toutes les heures

### Protocole détaillé : **NIVEAU 2** -

1. **Accueil en présentiel de tous les élèves.**
2. **Activités physiques et sportives** autorisées en extérieur sans aménagements spécifiques et en intérieur. En intérieur : dans le respect d'une distanciation adaptée à l'activité, sports de contact non autorisés. Les activités sportives dans le cadre de l'Association sportive, se feront par niveau.
3. Dans les collèges, un protocole de **contact-tracing renforcé** sera mis en œuvre pour identifier les élèves ayant eu des contacts à risque avec un cas positif. Les **élèves contact** à risque ne justifiant pas d'une vaccination complète poursuivront pendant **7 jours** leurs apprentissages **à distance**. Les élèves contact à risque justifiant d'une **vaccination complète** poursuivront les **cours en présentiel**.
4. **Les gestes barrières rappelés ci-après, doivent être appliqués en permanence, partout, et par tout le monde :**
  - ⊙ **Le port du masque :**
    - ⊗ lorsque qu'il est requis, le masque doit assurer une filtration supérieure à 90 % (masque "grand public" relevant anciennement de la catégorie 1 ou masque chirurgical par exemple) ;
    - ⊗ pour les personnels : le port du masque est obligatoire dans les espaces clos, des masques dits "grand public" sont mis à disposition, à raison de deux masques pour chaque jour de présence dans les établissements ;
    - ⊗ pour les élèves : le port du masque est obligatoire pour les collégiens dans les espaces clos, il appartient aux parents de fournir des masques à leurs enfants.

- ⦿ Le lavage des mains (à l'eau et au savon, à défaut, l'utilisation d'une solution hydroalcoolique peut être envisagée) :
  - ⊗ à l'arrivée dans l'établissement (réalisé pour les élèves par le pôle vie scolaire) ;
  - ⊗ avant et après chaque repas ;
  - ⊗ avant et après les récréations ;
  - ⊗ après être allé aux toilettes ;
  - ⊗ le soir à l'arrivée au domicile.
  
- ⊗ l'entrée des personnels s'effectue par toutes les entrées permettant un lavage des mains au gel hydro-alcoolique. L'entrée par le self est strictement prohibée pour des raisons évidentes de respect du travail réalisé par l'équipe des agents ;
- ⊗ l'accès des visiteurs dans les bâtiments du collège doit se limiter au strict nécessaire et après nettoyage des mains. Ils doivent porter un masque de protection.
  
- ⦿ L'aération fréquente des locaux est une des principales mesures collectives de réduction du risque de transmission de la COVID-19. Les salles de classe ainsi que tous les autres locaux occupés pendant la journée sont aérés :
  - ⊗ au moins 15 minutes le matin avant l'arrivée des élèves (par les agents pendant le nettoyage des locaux) ;
  - ⊗ pendant chaque récréation, pendant les interours, une aération d'au moins 5 minutes doit avoir lieu toutes les heures.
  - ⊗ au moment du déjeuner et pendant le nettoyage des locaux. Il est demandé aux professeurs et aux AED d'ouvrir les fenêtres et de fermer à clef la salle de classe lors de la pause méridienne. De plus, ne pas oublier de mentionner systématiquement aux Élèves de se munir de leur second masque de la journée pour son changement à la sortie du restaurant scolaire.

#### 5. Nettoyage et Désinfection des locaux et des équipements :

- ⊗ un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux, photocopieurs...) est réalisé au minimum une fois par jour. Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et personnels (comme les poignées de portes) est réalisé plusieurs fois par jour. L'ensemble de ces désinfections et nettoyages est effectué par les agents ;
- ⊗ la **désinfection quotidienne** des objets partagés ou le respect d'un isolement de 24 heures avant réutilisation (ballons, livres, jeux, journaux, dépliants réutilisables, crayons, etc.) est recommandée ;
- ⊗ les enseignants prennent en charge, systématiquement et quelle que soit la nature de l'activité menée (enseignement, Devoirs Faits, activité sportive), le nettoyage des ordinateurs et/ou tablettes, ainsi que tous les matériels manipulés au cours de la séquence pédagogique, avec la solution hydro-alcoolique et lavette mises à disposition dans toutes les salles de classe. Lavettes nettoyées tous les jours par les agents de l'établissement.

- ⊗ Les modalités de répartition par secteur et de réservation, des chariots de portables ainsi que les tablettes, restent inchangées ;
- ⊗ à la fin de la dernière heure de cours (vérifier l'EDT de la salle), sous la responsabilité des enseignants, les chaises sont posées sur les tables, la lumière éteinte, les volets fermés et les portes fermées.

#### **6. Limitation du brassage des élèves :**

- ⊗ la journée et les activités scolaires sont organisées de manière à limiter, dans la mesure du possible, les regroupements et les croisements importants entre élèves ;
- ⊗ niveau 2 / niveau jaune : la limitation du brassage entre élèves de groupes différents (classe, groupes de classes ou niveau) est requise. Lorsque le non brassage entre classes n'est pas possible (restauration), la limitation du brassage s'applique par niveau ;
- ⊗ les déplacements des élèves doivent être limités, organisés et encadrés. Pour cette raison, il est recommandé d'attribuer une salle à chaque classe (en dehors des salles spécialisées) ;
- ⊗ à compter du niveau jaune, les récréations sont organisées par groupes (zones dédiées) ;
- ⊗ l'ensemble des cours selon les EDT 2021-2022 seront dispensés dans des salles dédiées à chaque classe, en dehors des cours nécessitant une salle spécialisée (Arts Plastiques-S 04, Éducation Musicale-S 08, Physique-Chimie-S 03, SVT-S 02, Technologie-S 07, EPS) :

3ème A	3ème B	3ème C	4ème A	4ème B	4ème C	5ème A	5ème B	5ème C	6ème A	6ème B	6ème C
Salle 06	Salle 05	Salle 09	Salle 14	Salle 13	Salle étude	Salle 10	Salle 11	Salle 12	Salle 01	Salle Plaza	Salle Brûde G

Une rotation par période sera éventuellement étudiée.

- ⊗ le **CDI** est ouvert à l'ensemble des Élèves d'un même niveau chaque heure.
- ⊗ les **heures d'étude** se tiendront par classe ou par niveau
- ⊗ le **dispositif Devoirs Faits** est organisé par classe ou par niveau.

#### **7. Les déplacements des Élèves doivent être limités, organisés et encadrés :**

- ⊗ il est demandé aux Élèves de se déplacer aux toilettes durant les récréations uniquement. Pour rappel, les toilettes de l'étage sont à l'usage exclusif des enseignants et des Élèves dont le P.A.I. mentionne la nécessité médicale d'un accès direct et immédiat à ce lieu ;
- ⊗ les récréations de tous les Élèves se dérouleront dans la cour principale. Les classes de 6ème et 5ème du côté préau et les classes de 4ème et 3ème du côté combi-sport ;
- ⊗ Les récréations en cas de forte pluie se dérouleront à tour de rôle sous le préau (2 niveaux) ou dans le hall du collège (2 niveaux) ;
- ⊗ le matin à 9h, après chaque récréation (11h et 16h) et lors de la pause méridienne à 14h, il est demandé aux Élèves de 6ème et 5ème de se mettre en rang sous le préau dès la sonnerie, puis une fois le préau vide les Élèves de 4ème et 3ème s'y rangent. Une fois en rang, l'AED responsable demandera aux Élèves par niveau, de rejoindre leur salle de classe, de manière échelonnée ;
- ⊗ Les élèves partant en EPS attendent leur enseignant dans la cour ;

⌘ l'entrée en salle de classe s'effectuera toujours par la porte d'entrée et la sortie sera différenciée pour certaines salles :

- Salles 01, 02, 03 : sortie par l'issue de secours donnant directement sur l'extérieur,
- Salles 10, 11, 12, 13, 14, 08 : descente de l'étage par l'escalier Sud et sortie par l'issue de secours face à la salle 8,
- Salles 04, 05, 06, 07,09, étude : par le hall vie scolaire

⌘ la sortie de 17h s'effectue pour toutes les classes par le hall vie scolaire, pour permettre aux Élèves l'accès aux casiers si nécessaire.

#### 8. Distanciation physique dans le collège :

- ⌘ le principe est la distanciation physique d'au moins **un mètre** lorsqu'elle est matériellement possible, dans les **espaces clos** (dont la salle de classe), entre l'enseignant et les élèves ainsi qu'entre les élèves quand ils sont côte à côte ou face à face ;
- ⌘ **elle ne s'applique pas dans les espaces extérieurs** entre élèves d'une même classe ou d'un même groupe ;
- ⌘ si la configuration des salles de classe (surface, mobilier, etc.) ne permet absolument pas de respecter la distanciation physique d'au moins un mètre, alors l'espace est organisé de manière à maintenir **la plus grande distance possible** entre les élèves ;
- ⌘ à compter du niveau jaune, la distanciation physique doit être maintenue entre les élèves de classes ou niveaux différents.

**9. Fonctionnement du restaurant scolaire :** Les plages horaires et le nombre de services sont adaptés de manière à limiter les flux et la densité d'occupation et à permettre la limitation du brassage. Dans la mesure du possible, les entrées et les sorties sont dissociées. Au niveau jaune : la stabilité des groupes est recherchée. Il est recommandé d'organiser un service individuel (plateaux, couverts, eau, dressage à l'assiette ou au plateau). Le service de demi-pension est organisé pour accueillir l'ensemble des Élèves présents dans le respect des gestes barrière :

Fin des cours à 12h00 pour le niveau de classe passant en 1<sup>er</sup> au self – suppression de 30 minutes d'enseignement pour certaines classes (réduit en fonction des nécessités du service) :

- ⌘ l'accès à la ligne de distribution est obligatoirement précédé d'un lavage des mains pour chaque élève, encadré par une AED ;
- ⌘ la prise du plateau et du verre est en accès libre ;
- ⌘ les élèves conservent leur 1<sup>er</sup> masque pendant leur cheminement dans la salle ;
- ⌘ l'installation sur les tables : les élèves ne seront autorisés à retirer leur masque qu'une fois assis à table ;
- ⌘ le service est réalisé par niveau et table par classe (les élèves ont une place fixe pour limiter le brassage et faciliter le traçage pour l'ARS) ;
- ⌘ le passage au self par niveau durera une demi-heure. Le passage des classes se déroulera selon le modèle d'organisation suivant qui

sera adapté au tant que possible aux activités organisées sur la pause méridienne :

	12h	12h30	13h	13h30
Lundi	6 <sup>ème</sup> ABC	4 <sup>ème</sup> ABC	3 <sup>ème</sup> ABC	5 <sup>ème</sup> ABC
Mardi	3 <sup>ème</sup> BCA	5 <sup>ème</sup> BCA	6 <sup>ème</sup> BCA	4 <sup>ème</sup> BCA
Jeudi	5 <sup>ème</sup> CAB	6 <sup>ème</sup> CAB	4 <sup>ème</sup> CAB	3 <sup>ème</sup> CAB
Vendredi	4 <sup>me</sup> ABC	3 <sup>ème</sup> ABC	5 <sup>ème</sup> ABC	6 <sup>ème</sup> ABC

Un roulement par période sera étudié.

- ☒ les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées, a minima, après chaque service. Les pichets d'eau sont nettoyés, remplis et déposés par les agents sur les tables. Puis les pots à eau sont gérés par les élèves, masqués (masque du matin), pour les remplir si nécessaire, à la fontaine ;
- ☒ passage à la zone de desserte, avec le masque du matin ;
- ☒ à la sortie du self : lavage des mains au gel hydro-alcoolique et mise en place du second masque.

10. **La formation, l'information et la communication** : Le collège établit un plan de communication détaillé pour informer et impliquer les élèves, leurs parents et les membres du personnel dans la limitation de la propagation du virus.

- ☒ **Les personnels** : Le personnel de direction, les professeurs ainsi que tous les autres personnels sont formés aux gestes barrières, aux règles de distanciation physique et au port du masque pour eux-mêmes et pour les élèves dont ils ont la charge le cas échéant. Cette formation doit être adaptée à l'âge des élèves pris en charge. Le médecin et l'infirmière de l'éducation nationale apportent leur appui à ces actions de formation ;

☒ **Les parents** sont informés clairement :

- ☐ des conditions de fonctionnement de l'établissement et de l'évolution des mesures prises ;
- ☐ de leur rôle dans le respect des gestes barrières (explication à leur enfant, fourniture de mouchoirs en papier jetables, utilisation des poubelles, etc.) ;
- ☐ de la surveillance d'éventuels symptômes chez leur enfant avant qu'il ne parte au collège (la température doit être inférieure à 38°C) ;
- ☐ de la nécessité de déclarer la survenue d'un cas confirmé au sein du foyer en précisant si c'est l'élève qui est concerné ;
- ☐ des moyens mis en œuvre en cas d'apparition de symptômes chez un élève ou un personnel ;
- ☐ de la procédure lors de la survenue d'un cas, qu'il concerne son enfant ou un autre élève ;
- ☐ des numéros de téléphone utiles pour obtenir des renseignements et les coordonnées des personnels de santé, médecins et infirmiers, travaillant auprès de l'établissement ; **TEL : 05.46.33.21.36**
- ☐ de l'organisation de la demi-pension.

- ☒ **Les élèves** bénéficient d'une information pratique sur la distanciation physique, les gestes barrières dont l'hygiène des mains, le port du masque ainsi que d'une explication concernant l'actualisation des différentes mesures. Celle-ci est adaptée à l'âge des élèves. Une attention particulière doit être apportée aux élèves en situation de handicap pour leur permettre, en fonction de leur âge, de réaliser les gestes barrières et de distanciation par une pédagogie, des supports ou, le cas échéant, un accompagnement adapté.  
L'éducation à l'hygiène et à la santé fait l'objet d'une attention particulière dans le cadre des cours.

Ce protocole sera explicité à chaque classe.

**11. La continuité pédagogique** : Le collège établit un plan de continuité pédagogique détaillé permettant d'assurer la continuité des enseignements. Cf. Annexe 2.

**12. Vaccination et dépistage** : Dans un contexte épidémique marqué par les incertitudes entourant la transmissibilité accrue des nouveaux variants du virus de la Covid19, la vaccination de toutes les personnes de plus de 12 ans constitue le moyen le plus efficace pour casser les chaînes de propagation du virus. Elle est donc facilitée et encouragée :

- ☒ des **campagnes spécifiques de vaccination** des collégiens seront **proposées**, modalités Cf annexe 3 ;
- ☒ la politique de **dépistage** continue avec des campagnes de distribution d'autotests pour les collégiens et les personnels, en cas d'apparition de cas confirmés ou dans le cas d'une circulation particulièrement active, en lien avec les autorités sanitaires et préfectorales.

Ce protocole sera réévalué en fonction de l'évolution du niveau d'alerte et des directives ministérielles et présenté au Prochain Conseil d'Administration du collège

**L'ensemble de ces mesures sanitaires s'assortit obligatoirement des règles du règlement intérieur, pour maintenir le bien vivre ensemble.**

Tonnay-Boutonne, le 30.08.2021

Conseillères Principales d'Éducation      Adjointe- Gestionnaire      Principale

**Mmes Fauquembergue et Merle**

**Mme Bauduin**

**Mme Delouard**

## Annexe 1 : Synthèse des mesures sanitaires par niveau

# ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022 PROTOCOLE ET CADRE DE FONCTIONNEMENT

Le passage d'un scénario à un autre est arrêté en fonction du contexte sanitaire général apprécié par territoire et au vu de l'avis des autorités de santé.

	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	NIVEAU 4
<b>Doctrine d'accueil</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cours en présentiel en école primaire</li> <li>• Cours en présentiel au collège</li> <li>• Cours en présentiel au lycée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cours en présentiel en école primaire</li> <li>• Cours en présentiel au collège</li> <li>• Cours en présentiel au lycée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cours en présentiel en école primaire</li> <li>• Cours en présentiel au collège</li> <li>• Hybridation au lycée selon le contexte local</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cours en présentiel en école primaire</li> <li>• Hybridation pour les élèves de 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> avec jauge à 50 %</li> <li>• Hybridation au lycée avec jauge à 50 %</li> </ul>
<b>Protocole sanitaire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains</li> <li>• Port du masque obligatoire en intérieur pour les personnels et les élèves à compter du collège (droit commun en extérieur)</li> <li>• Limitation des regroupements importants</li> <li>• Désinfection des surfaces fréquemment touchées <b>une fois par jour</b> et des tables du réfectoire après chaque service</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains</li> <li>• Port du masque obligatoire en intérieur pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire (droit commun en extérieur)</li> <li>• Limitation du brassage par niveau obligatoire</li> <li>• Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées <b>plusieurs fois par jour</b> et des tables du réfectoire après chaque service</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains</li> <li>• Port du masque obligatoire en intérieur et en extérieur pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire</li> <li>• Limitation du brassage par niveau obligatoire et par classe pendant la restauration dans le 1<sup>er</sup> degré</li> <li>• Désinfection des tables, des surfaces les plus fréquemment touchées <b>plusieurs fois par jour</b> et des tables du réfectoire, si possible, après chaque repas</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains</li> <li>• Port du masque obligatoire en intérieur et en extérieur pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire</li> <li>• Limitation du brassage par niveau obligatoire et par classe pendant la restauration dans le 1<sup>er</sup> degré</li> <li>• Désinfection des tables, des surfaces les plus fréquemment touchées <b>plusieurs fois par jour</b> et des tables du réfectoire, si possible, après chaque repas</li> </ul>
<b>Activités physiques et sportives</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pas de restriction à l'exercice des activités physiques et sportives (APS)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur. En intérieur, absence de sports de contact et distanciation adaptée selon la pratique sportive</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur pour les activités de basse intensité compatible avec le port du masque et les règles de distanciation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Activités physiques et sportives autorisées uniquement en extérieur et dans le respect d'une distanciation de 2 mètres</li> </ul>
<b>Protocole de contact-tracing</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Écoles : fermeture de la classe dès le 1<sup>er</sup> cas et poursuite des apprentissages à distance</li> <li>• Collèges et lycées : <ul style="list-style-type: none"> <li>- les élèves contact à risque sans vaccination complète poursuivent pendant 7 jours leurs apprentissages à distance</li> <li>- les élèves contact à risque justifiant d'une vaccination complète poursuivent les cours en présentiel</li> </ul> </li> </ul>			



## Annexe 2 : plan de continuité pédagogique

L'établissement doit élaborer, en amont de la rentrée des élèves, un plan de continuité pédagogique, pour assurer la poursuite des apprentissages des élèves. Les réunions de prérentrée sont l'occasion d'anticiper la finalisation des plans de continuité pédagogique et la coordination des équipes.

La situation sanitaire liée à la circulation de la Covid-19 a conduit le ministère de l'Éducation nationale à identifier **différents cas de figure** pour lesquels il met à disposition un ensemble d'outils permettant d'assurer la continuité des enseignements dans les collèges.

**Le plan de continuité pédagogique répond à 3 situations :**

### 1. Scénario vert, jaune et orange : cours en présentiel

La continuité pédagogique s'applique lorsqu'**un ou plusieurs élèves sont empêchés de venir en classe** et que leur état de santé le permet. Elle repose alors (sauf cas particulier) sur un travail en autonomie, l'envoi de cours ou de documents par Pronote et un suivi hebdomadaire par le Professeur Principal et/ou la vie scolaire. La constitution de binôme de travail sera proposée.

**2. Scénario rouge : hybridation pour les élèves de 4eme et 3eme avec jauge à 50%.L'enseignement est « hybride »** c'est-à-dire qu'il y a **alternance de temps de présence et de temps à distance** : ½ classe un jour sur 2 sur 15 jours, avec apprentissages en distanciel par l'ENT-Pronote (sauf cas particulier), définition et communication des groupes d'hybridation par la Principale

Lundi	Mardi	Mer.	Jeudi	Vend.	Lundi	Mardi	Mer.	Jeudi	Vend.
G1	G2	G1	G2	G1	G2	G1	G2	G1	G2

**3. et éventuellement la fermeture de l'établissement : apprentissages totalement à distance.**

**Ce plan devra articuler 3 dimensions :**

1. **pédagogique** : organisation des cours, articulation entre présence et distance des élèves, modalités de coordination entre professeurs pour permettre une organisation optimale ;
2. **numérique** : utilisation efficace des ENT, du logiciel de vie scolaire Pronote, de ma classe à la maison et bonnes pratiques numériques ;
3. **matérielle** : consistant notamment à la collecte d'information sur l'équipement numérique des élèves.

## Préalables dès la rentrée :

Il sera nécessaire de :

1. **vérifier les coordonnées de tous les parents ;**
  - ⊗ **Secrétariat et vie scolaire : un appel de vérification**
2. **recenser les élèves qui ne disposent pas d'un équipement ou d'une connexion** afin d'envisager des solutions alternatives ;
  - ⊗ **Professeurs Principaux, RUPN, Vie scolaire : liste + vérification des connexions ENT-Pronote + éventuellement un message ENT-Pronote**
3. **s'assurer de la disponibilité des outils** : compte valide pour chaque élève, parent et enseignant sur ordinateur,
  - ⊗ compte ENT-Pronote / Educonnect valide pour chaque **élève** par le RUPN,
  - ⊗ chaque **parent** par la Vie scolaire,
  - ⊗ chaque **enseignant** par la Principale.
4. **s'accorder sur les outils utilisés au sein de l'établissement :**
  - ⊗ pour **communiquer avec les élèves, les familles** : courrier et ENT-Pronote (pour les apprentissages et les informations officielles), téléphone (pour le suivi individuel),
  - ⊗ pour **communiquer entre professionnels** : messagerie académique (informations officielles), Pronote (informations officielles et pratiques), téléphone (situation particulière),
  - ⊗ **information tout public** : utilisation du site / portail public de l'établissement par le RUPN, la Principale,
  - ⊗ pour **accompagner les apprentissages des élèves** : cahier de texte, déposer des pièces jointes, recevoir le travail de l'élève... géré par chaque enseignant Cf paragraphe Pédagogie
  - ⊗ pour **accompagner les enseignants** : cahier de texte, déposer des pièces jointes, recevoir le travail de l'élève, assister à une visioconférence... par chaque enseignant (Cf paragraphe Pédagogie), éventuellement identifier les besoins de formation.
  - ⊗ règle de communication : **information sur les élèves, les personnels isolés à domicile** : utilisation de l'ENT-Pronote : un fil de discussion, document interne et confidentiel,
  - ⊗ **si distanciel et** continuité pédagogique par l'ENT / **Pronote** mais impossibilité de la famille ou de l'élève : impression papier des documents. Suivi/Bilan téléphonique au moins 1 fois par semaine par les CPE.

### Synthèse du plan de continuité :

Scénario	Exemple :	Continuité Pédagogique	
		Cas général	Cas particulier
Elève isolé à domicile pour une courte durée	Elève positif isolé 7 jours	Par ENT-Pronote	Par documents papier + suivi téléphonique
Classe en hybridation	Classe de 4eme à 50% : au collège 1 jour sur deux	En classe les jours de présence, par ENT-Pronote les jours à domicile	Par documents papier + suivi téléphonique les jours à domicile
Classe ou Collège fermé	Collège fermé une semaine	Par l'ENT-Pronote	Par documents papier + suivi téléphonique 1 fois par semaine

### Travail collectif pendant l'année : Adapter sa Pédagogie pour le distanciel :

- ① élaborer (collectivement par discipline) une **programmation des enseignements**, repenser les priorités pour chaque séquence,
- ① réfléchir sur la manière d'accompagner les apprentissages à distance :
  - ① retours de la part des élèves ? Des parents ?
  - ① échanges entre enseignants, avec la vie scolaire ?
- ① penser les apprentissages pour qu'ils puissent être réalisés en présentiel ou à distance, ou de manière hybride. Quelles **modalités d'enseignement à distance** : classe virtuelle, capsule vidéo, document audio, cours lumni, document papier, manuel, autre....
- ① **mettre à disposition des cours**, exercices, ressources audio-visuelles sur l'ENT-Pronote,
  - ① Il faut privilégier le format **PDF** des documents donnés aux élèves qui peut être lu dans tous les PC, tablettes et Smartphones.
  - ① le travail donné pour un jour J aux élèves sur ENT-Pronote se trouvera dans l'interface "**Travail à faire**". Il sera à faire avant la fin de la journée du jour J. Si besoin, **remettre le travail réalisé sur la page d'accueil, partie Travail à faire, cliquer sur "déposer un travail"**,
  - ① le professeur précisera s'il faut regarder dans l'interface "**Contenu des cours**".
  - ① si **les QCM** de ENT-Pronote ne sont pas accessibles pour les élèves, une version PDF peut être générée pour leur envoyer.
  - ① les **liens** vers des ressources pédagogiques (vidéos, blog, exercices, ...) sont donnés dans le **cahier de texte** de Pronote ou l'ENT.

- ④ **identifier les acquis des élèves**, les points forts et les points à travailler, et mener une réflexion sur la manière de prendre en compte les informations récoltées (évaluations, conseil de classe...),
- ④ prendre en compte les **élèves à besoins éducatifs particuliers**, liens avec les AESH, utiliser l'audio et la vidéo,
- ④ maintenir **l'implication** dans les apprentissages en utilisant les outils d'interaction,
- ④ élaborer une stratégie pour accompagner les **élèves identifiés "décrocheurs"**.

Toute autre modalité spécifique sera précisé par l'enseignant concerné.

## Annexe 3 : En Résumé pour les familles: Continuité pédagogique au collège Marcel Pagnol :

**Sauf cas particulier, utilisation du numérique et usage des TICE.**

Le collège utilisera principalement les plateformes suivantes pour assurer la continuité pédagogique :

### **1. L'ENT (Espace numérique de travail)**

Accès sur <https://ent.ac-poitiers.fr/>

Cet espace de travail sécurisé permet d'intégrer un ensemble de services numériques choisis. On y trouve :

- l'accès à Pronote.
- des publications sur la vie du collège, des informations administratives, des activités pédagogiques, culturelles et sportives, des documents utiles aux élèves et parents...
- éventuellement les blogs des professeurs (cours, vidéos, ressources pédagogiques, documents distribués ...).
- éventuellement des blogs classe accessibles dans l'espace des classes une fois connecté. Les professeurs peuvent y publier des articles sur leurs séances ou déposer des documents pour les élèves dans les dossiers partagés.
- un médiacentre qui permet d'accéder à de nombreuses ressources numériques affectées au collège (quelques manuels numériques, JULES un assistant pour les devoirs faits, LUMNI, PIX ...),
- une suite libre office est mise à disposition sur le site du collège,
- le client de messagerie Roundcub.

### **2. PRONOTE**

Accès sur la page d'accueil de l'ENT ou <https://0170082x.index-education.net/pronote/>

Dans la version web, Pronote est intégré dans l'ENT et accessible avec **les identifiants ENT donnés par le collège.**

Index Education propose une application mobile Pronote pour les smartphones et les tablettes fonctionnant sous Android ou sur IOS. Un tutoriel de son installation : <https://vimeo.com/358768871>

Ce logiciel permet d'accéder à son **emploi du temps, aux notes, au cahier de texte, de déposer son travail** (<https://vimeo.com/395656974>), **de répondre à des QCM, d'accéder à une messagerie pour échanger ou communiquer, de répondre à un sondage.**

Les travaux seront à rendre sur l'ENT ou sur Pronote en respectant les délais de retour et si possible au format **PDF** pour faciliter les corrections des professeurs. (Taille du fichier limitée à 4Mo).

Les élèves devront se rendre dans l'espace des TICE pour télécharger et installer les logiciels gratuits et indispensables pour faire le travail à distance.

## Annexe 4 : plan de vaccination contre la COVID-19 en milieu scolaire



**MINISTÈRE  
DES SOLIDARITÉS  
ET DE LA SANTÉ**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



### Annexe 4

Vaccination contre la COVID-19 en milieu scolaire

Documents nécessaires à la vaccination des élèves

- Notice explicative à destination des parents d'élèves et des élèves
- Autorisation à la vaccination contre la COVID-19
- Questionnaire de santé vaccination contre la COVID-19
- Mentions d'information informatiques et libertés

VACCINATION ANTI-COVID

Vaccin du 19/05/21

Notice explicative  
Vaccination contre la COVID-19 des collégiens et lycéens

La vaccination des adolescents contre la COVID-19 est aujourd'hui fortement recommandée par les autorités sanitaires dès l'âge de 12 ans révolus. Elle est mais n'est pas obligatoire. Elle est gratuite, c'est-à-dire qu'elle est intégralement prise en charge par l'Assurance Maladie, sans avance de frais.

- Pour être vacciné, votre enfant devra se munir de l'un de vos numéros de sécurité sociale. Ce numéro figure sur votre carte vitale et sera à reporter sur le questionnaire de santé. Les mineurs de 16 ans et plus qui possèdent une carte vitale à leur nom devront s'en munir.

La vaccination de l'adolescent doit être autorisée par l'un des deux parents, s'il est âgé de moins de 16 ans. Les mineurs de plus de 16 ans n'ont pas besoin d'y être autorisés par leurs parents pour se faire vacciner.

- Le formulaire d'autorisation doit être complet, signé et retourné dès que possible au collège ou au lycée de l'élève pour qu'il puisse bénéficier de la vaccination dans le cadre scolaire.

La vaccination se fait dans le strict respect des règles qui encadrent l'utilisation des produits de santé. Comme pour tout type de vaccins, les vaccins contre la Covid-19 peuvent occasionner des effets indésirables, majoritairement bénins, après leur administration. Les plus communément rapportés sont : une douleur à l'endroit de l'injection, de la fatigue, des maux de tête, des douleurs musculaires ou articulaires, quelques frissons et un peu de fièvre. Ces troubles sont sans gravité et disparaissent rapidement.

- Vous devez compléter et signer le questionnaire de santé. Votre enfant devra l'apporter et le remettre directement à l'équipe de vaccination à chacune des injections. Les mineurs de plus de 16 ans peuvent remplir seuls ce document.

Les équipes mobiles comme les centres de vaccination sont composés par des personnels qualifiés et équipés pour la vaccination des adolescents. Ces derniers sont présents pour vérifier l'absence de contre-indications, accompagner et informer les adolescents, ainsi que pour répondre à toute difficulté qui pourrait survenir tout au long de son parcours.

- Il sera demandé aux collégiens et lycéens le jour de l'injection s'ils sont d'accord pour se faire vacciner.

Les centres de vaccination et les équipes mobiles utiliseront le vaccin Comirnaty de Pfizer pour vacciner les collégiens et les lycéens. Ces vaccins nécessitent deux injections espacées d'au moins 21 jours. Une seconde opération de vaccination sera donc proposée à votre enfant pour la deuxième dose.

Les adolescents ayant déjà été contaminés par la Covid-19 n'auront besoin que d'une seule dose s'ils présentent une preuve d'infection antérieure à la Covid-19 lors de leur prise en charge par les personnels de l'équipe mobile ou du centre de vaccination. Un test rapide d'orientation diagnostique sérologique (TROD) pourra leur être proposé. Ce test, réalisé à partir d'une goutte de sang prélevée au bout du doigt, permet de déterminer si l'élève a déjà été infecté par la Covid-19. Si le test est positif, l'élève n'aura besoin que d'une seule injection pour compléter son schéma vaccinal.

- Si votre enfant a déjà été infecté par la covid-19, vous pouvez joindre une copie du certificat de test positif de plus de deux mois (PCR, antigénique ou sérologique) avec le questionnaire de santé.

Vous n'êtes pas obligés de faire vacciner votre enfant dans le cadre scolaire.

- Vous conservez la possibilité de le faire vacciner selon d'autres modalités, par exemple par un médecin, un pharmacien, un infirmier ou dans le centre de vaccination de votre choix.

VACCINATION ANTI-COVID-19

Pour toutes questions relatives à la vaccination, vous pouvez consulter le site du ministère des solidarités et de la santé ou vous renseigner auprès de votre médecin ou de votre pharmacien

➡ Pour en savoir plus :

<https://solidarites-sante.gouv.fr/grands-dossiers/vaccin-covid-19/>

## La vaccination des collégiens et des lycéens en bref

Un document à fournir à votre établissement scolaire dès que possible

✓ L'autorisation à la vaccination

Les documents à apporter directement pour chaque injection :

- ✓ Le questionnaire de santé avec le numéro de sécurité sociale d'un des parents et, pour les mineurs de 16 ans et plus qui en possèdent une, la carte vitale de l'élève
- ✓ Si votre enfant a déjà été infecté par la Covid-19, la copie du test positif

Le parcours vaccinal des collégiens et des lycéens



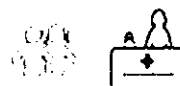
Recueil des  
questionnaires et  
vérification de  
l'état de santé



Relevé de la  
qualification de  
santé



Injection d'une  
dose de vaccin  
par un  
professionnel  
habilité



Surveillance des  
sites de vaccination (15 jours) et  
remise du certificat de  
vaccination

VACCINATION ANTI-COVID

Versen du 12/02/21



## AUTORISATION A LA VACCINATION CONTRE LA COVID-19

Je soussigné(e),

Parent 1 : \_\_\_\_\_

Parent 2 (co/curateur) : \_\_\_\_\_

certifiez agir en qualité de parent exerçant l'autorité parentale / tuteur légal<sup>1</sup>

Elève (uniquement pour les élèves âgés de 16 ans et plus) : \_\_\_\_\_

Numero de sécurité sociale du parent auquel est rattaché le mineur même si âgé plus de 16 ans et dispose de sa propre carte vitale : \_\_\_\_\_

Numero de sécurité sociale du mineur de plus de 16 ans : \_\_\_\_\_

autorise le Centre de vaccination de \_\_\_\_\_ ou l'équipe mobile de vaccination opérant dans l'établissement \_\_\_\_\_

- à vacciner mon enfant contre la Covid-19 / à me vacciner<sup>2</sup>  Oui  Non  
- à effectuer un test rapide d'orientation diagnostique sérologique (TROD)<sup>3</sup>  Oui  Non

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_

Classe : \_\_\_\_\_

Fait à \_\_\_\_\_

Le \_\_\_\_\_

Signature(s)

VACCINATION ANTI-COVID

<sup>1</sup> Vous devez rayer les mentions inutiles

<sup>2</sup> Par dérogation à l'art. 371-1 du code civil, la vaccination contre la Covid-19 peut être proposée à la demande par le mineur de 16 ans et plus

<sup>3</sup> Un test rapide d'orientation diagnostique sérologique (TROD) pourra être proposé. Ce test, réalisé à partir d'une goutte de sang prélevée au bout du doigt, permet de déterminer si l'élève a déjà été infecté par la Covid-19. Si le test est positif, l'élève n'a pas besoin que d'une seule injection pour compléter son schéma vaccinal

## QUESTIONNAIRE VACCINATION CONTRE LA COVID-19

Nom : .....

Prénom : .....

Date de naissance : .....

Numéro de sécurité sociale du parent auquel est rattaché le mineur même s'âge plus de 16 ans : .....

Numéro de sécurité sociale du mineur même s'âge plus de 16 ans : .....

Avez-vous eu un test (PCR ou antigénique) positif au cours des trois derniers mois ?  Oui  Non

Avez-vous de la fièvre aujourd'hui ?  Oui  Non

Avez-vous reçu un vaccin au cours des dernières trois semaines ?  Oui  Non  
Si oui lequel : .....

Avez-vous des antécédents d'allergie ou d'hypersensibilité à certaines substances ou avec d'autres vaccins ?  Oui  Non

Présentez-vous des troubles de la coagulation (en particulier une baisse des plaquettes ou traitement ant-coagulant) ?  Oui  Non

Avez-vous fait un syndrome inflammatoire multi-systémique pédiatrique (PIMS) à la suite d'une infection par le SARS-Cov-2 ou d'une première injection ?  Oui  Non

Etes-vous enceinte ?  Oui  Non

Allaitiez-vous ?  Oui  Non

Réservé au médecin

Date : .....

Signature du médecin

VACCINATION CONTRE LA COVID-19

## Mentions d'information informatiques et libertés :

Dans le cadre de ce dispositif, deux traitements de données dont vous trouverez les caractéristiques ci-dessous, sont mis en œuvre

1. Les données strictement nécessaires à l'organisation de la vaccination dans le cadre scolaire (nom, prénom et classe de l'élève, autorisation de ses responsables légaux (O.N)) sont l'objet d'un traitement mis en œuvre sous la responsabilité ministre en charge de l'éducation nationale pour l'exécution d'une mission d'intérêt public au sens du e) de l'article 6 du règlement général sur la protection des données (RGPD) et à des fins statistiques de suivi de la vaccination dans le cadre scolaire

Sont destinataires de ces données le chef d'établissement et les personnes habilitées par ce dernier ainsi que les responsables des équipes mobiles de vaccination mises en place sous l'égide des agences régionales de santé.

Ces données sont conservées au sein de l'établissement jusqu'à la fin de la campagne de vaccination dans l'établissement et en tout état de cause avant l'année scolaire en cours (elles seront supprimées au plus tard le 7 juillet 2022)

Les droits d'accès, de rectification, de limitation et d'opposition, prévus par les articles 15, 16, 18 et 21 du RGPD s'exercent auprès du chef d'établissement.

2. L'ensemble des données collectées par le biais de l'autorisation à la vaccination et du questionnaire de santé sont transmises aux équipes mobiles de vaccination ou aux centres de vaccination qui en assurent la conservation, dans des conditions propres à en garantir la confidentialité, jusqu'à extinction des délais de recours.

Ces données sont enregistrées dans le système d'information national dénommé Vaccin-covid, mis en œuvre par la Caisse nationale d'assurance maladie et la Direction générale de la santé du ministère chargé des solidarités et de la santé, conformément aux dispositions du décret n° 2020-1690 du 25 décembre 2020 autorisant la création d'un traitement de données à caractère personnel relatif aux vaccinations contre la covid-19, qui précise notamment les destinataires des données.

Ce traitement d'intérêt public est nécessaire à l'organisation, la traçabilité et le suivi de la vaccination. Ses finalités sont précisées par le décret déjà mentionné.

Pour plus d'information sur ce traitement et vos droits sur les données de votre enfant et sur les vôtres : consultez le site du ministère des solidarités et de la santé (<https://solidarites-sante.gouv.fr/ministere/article/donnees-personnelles-et-cookies>)

Pour exercer ces droits (accès, rectification, limitation, voire opposition), nous vous invitons à adresser une demande écrite soit au directeur de l'organisme de rattachement (caisse primaire d'assurance maladie CPAM) ou de son délégué à la protection des données, soit sur l'espace prévu à cet effet du compte ameli de la personne.

Les données sont conservées pendant 10 ans pour assurer l'ensemble des obligations liées à la traçabilité de la vaccination.

Les données nécessaires à l'information et l'orientation des personnes vaccinées en cas d'apparition d'un risque nouveau lié au vaccin sont conservées pendant 30 ans dans une base dédiée.

VACCINATION ANTI-COVID